



Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2020

Procès-verbal

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Emstal, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | PAVILLON Jean-Paul, Maire - CHOUTEAU Edith, VIGNER Jean-Philippe, LIOTON Valérie, DESOEUVRE Robert, BOYER Emilie, RAVELEAU René, Adjoints - LABORDERIE Philippe, REBILLARD Michèle, GUILLET Françoise, ROCHAIS Philippe, REGRAGUI Sidi Kamal, LHUISSIER Thierry, PARENTEAU Louis-Pierre, SOURICE Corinne, PICARD Corinne, LECOMTE Delphine, SOUILHÉ Jérôme, PENEAU Sylvie, GAUTHERON Xavier, FRAKSO Mohamed, CORBILLON DEROSIER Christine, YANNOU Aude, PUSHPARAJ Emilie, DELETANG Claire, BOUSSICAULT Gérald, GAILLARD Yohan, LECACHEUR Julien, LIZÉ Didier, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GUIBERT Vincent | à PAVILLON Jean-Paul
BEAUCLAIR Sophie | à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

/

Absent(s)

LANGLOIS Danielle, RÉTHORÉ Jacqueline

Secrétaires de séances

SOURICE Corinne, PICARD Corinne.

Convocation adressée le 23 septembre 2020, article L.2121.12 CGCT
Compte-rendu affiché le 30 septembre 2020, article L.2121.25 CGCT

Monsieur le Maire débute la séance en souhaitant la bienvenue à la dizaine de jeunes du Conseil municipal des enfants qui sont présents pour assister à la séance.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée que, au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, les séances du Conseil municipal se tiendront au sein de la salle Emstal au moins jusqu'à la fin 2020.

Monsieur le Maire souhaite ensuite remercier l'ensemble des services, ainsi que les élus, qui ont eu à gérer toutes les activités estivales ainsi que la rentrée de septembre dans ce contexte particulier. De nombreux protocoles ont dû être mis en place pour ouvrir dans de bonnes conditions les différentes structures de la ville : accueils de loisirs, écoles, équipements destinés au monde associatif, ... Monsieur le Maire ajoute que la municipalité est par ailleurs en lien avec les acteurs économiques de la ville et attentive aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Des échanges ont également lieu régulièrement avec le milieu médical concernant la situation sanitaire. La ville des Ponts-de-Cé n'est d'ailleurs pas concernée à l'heure actuelle, contrairement à de nombreuses autres communes, par l'obligation du port du masque en extérieur. Monsieur le Maire explique que cela est lié à un taux d'incidence plus faible et à l'absence de cas positifs au sein de l'EHPAD et de la résidence autonomie.

Monsieur le Maire appelle cependant chacun à rester vigilant afin que la situation n'évolue pas dans le mauvais sens.

Monsieur le Maire conclut ce préambule en se félicitant de voir, dès à présent, se concrétiser certains engagements pris pendant la campagne électorale.

D'une part, le plan climat Les Avan'Cés Climatiques a été officiellement lancé lors d'une réunion en septembre. 140 personnes se sont inscrites pour participer aux clubs climat et réfléchir à des actions concrètes à mettre en place sur le territoire pour faire face à la transition écologique. Ces échanges se dérouleront durant 5 mois, jusqu'en mars 2021. La première rencontre est programmée le 13 octobre prochain.

D'autre part, une votation citoyenne sur les rythmes scolaires aura lieu le 8 novembre prochain. Une réunion publique sera organisée en amont pour présenter aux Ponts-de-Céais les enjeux de cette consultation.

Approbation du procès-verbal en date du 7 juillet 2020.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.

20SE2909-01 | Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-8,

Vu l'installation officielle du Conseil municipal lors de la séance du 25 mai 2020 suite au renouvellement général du Conseil municipal lors des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 25 mai 2020,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil municipal ADOPTE à la majorité
avec 30 voix pour et 1 voix contre (D. Lizé).**

20SE2909-2 | Elus - Remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2123-18-2 et L2123-1,

Vu le montant horaire brut du Salaire Minimum de Croissance au 1^{er} janvier 2020,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de fixer à 10,15 € brut la base horaire de remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile pour les élus en faisant la demande,

- définit les modalités de remboursement suivantes :

→ **La demande de remboursement devra être réalisée via le formulaire interne prévu à cet effet.**

→ **La demande de remboursement devra être transmise en mairie des Ponts-de-Cé dans les 30 jours suivant la réunion concernée par la demande, le remboursement des éventuels frais étant réalisés en fin de chaque trimestre.**

- précise que les réunions concernées par cette mesure sont celles définies par l'article L2123-1 du CGCT.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

20SE2909-3 | Désignation d'un élu référent sécurité routière

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-21 relatif nomination des Conseillers municipaux,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Considérant que les élus locaux, au premier rang desquels les maires au titre de leurs pouvoirs de police, occupent une place primordiale pour améliorer la sécurité des piétons et des usagers de la route d'une manière générale (signalisation, respect du code de la route, prévention...),

Considérant qu'à ce titre, l'action des communes peut porter sur l'éducation et la prévention, le contrôle et l'aménagement des voies de circulation,

Considérant que le correspondant « Sécurité routière » est un élu référent au sein de l'équipe municipale chargé d'assister le maire dans ses missions de coordination et de mobilisation des acteurs concernés en matière de sécurité routière,

Considérant que ce correspondant devient ainsi l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés, qu'il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et élabore le bilan de la sécurité routière, puis met en œuvre un plan d'actions communal qui s'inscrit dans le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR),

Considérant l'installation officielle du Conseil municipal lors de la séance du 25 mai 2020 suite au renouvellement général du Conseil municipal lors des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, après en avoir délibéré par un vote à scrutin public à la demande unanime de ses membres, le Conseil municipal :

- procède à la nomination de M. Robert DESOEUVRE, en tant que référent sécurité routière de la commune.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

20SE2909-4 | ZAC des Mazeriers/Waldeck Rousseau « Eco-quartier La Monnaie » - Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) au 31.12.2019

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant le Traité de concession signé le 19 juin 2007 confiant à Alter Cités l'aménagement de la ZAC des Mazeriers/Waldeck Rousseau « Eco-quartier La Monnaie,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

Considérant qu'il convient d'approuver le dernier compte-rendu d'activités à la collectivité, en date du 31 décembre 2019, pour la ZAC des Mazeriers/Waldeck Rousseau « Eco-quartier de la Monnaie »,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 12 712 000 € Hors Taxes sans participation communale,

- approuve l'état des acquisitions au 31 décembre 2019,

- approuve l'état des cessions au 31 décembre 2019.

Le Conseil municipal ADOPTE à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention (D. Lizé).

20SE2909-5 | ZAC Les Grandes Maisons - Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) au 31.12.2019 et de l'avenant n°1 au Traité de concession

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant le Traité de concession signé le 19 juin 2007 confiant à Alter Cités l'aménagement de la ZAC Les Grandes Maisons,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

Considérant qu'il convient d'approuver le dernier compte-rendu d'activités à la collectivité, en date du 31 décembre 2019, pour la ZAC Les Grandes Maisons,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 4 098 000 € Hors Taxes sans participation communale,**
- **approuve l'état des acquisitions au 31 décembre 2019,**
- **approuve l'état des cessions au 31 décembre 2019,**
- **approuve l'avenant n°1 au traité de concession portant sur l'extension du périmètre d'intervention travaux du traité de concession de la ZAC des Grandes Maisons et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à le signer.**

**Après une intervention de Sidi Kamal Regragui,
le Conseil municipal ADOPTE à la majorité
avec 30 voix pour et 1 abstention (D. Lizé).**

20SE2909-6 | Patrimoine communal – Bilan foncier annuel pour 2019

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Ressources en date du 15 septembre 2020,

Considérant que l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose au Conseil municipal de délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions opérées chaque année sur le territoire de la commune,

Considérant que ce bilan concerne les opérations effectuées directement par la commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune. Les tableaux annexés retracent en conséquence l'état des acquisitions et cessions effectuées par, ou pour le compte de la commune,

Considérant que les acquisitions inscrites au bilan de l'année 2019 ont été effectuées soit directement par la commune ou soit par Angers Loire Métropole par portage foncier. Toutes les autres acquisitions réalisées dans les ZAC par ALTER PUBLIC ont fait l'objet d'une décision à part lors de l'approbation des CRAC (compte-rendu d'activités à la collectivité),

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2019, sur le territoire de la commune des Ponts-de-Cé, selon les tableaux joints à la présente délibération.

**Le Conseil municipal ADOPTE à la majorité
avec 30 voix pour et 1 abstention (D. Lizé).**

20SE2909-7 | Compensation de contraintes de service public – Subvention versée au gestionnaire du multi-accueil et de la micro-crèche – Changement de raison sociale

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que lors de l'établissement du Budget 2020, une subvention de 360 000 € a été accordée par délibération du 19 décembre 2019 à la structure « Main dans la Main » (ex Mutualité Française Anjou Mayenne), gestionnaire des équipements liés à la petite enfance, le multiaccueil et la microcrèche.

Considérant la changement de raison sociale de ladite structure par délibération de l'assemblée générale du 23 juin 2020 ,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte du changement de raison sociale de la structure « Main dans la Main » et de sa nouvelle dénomination « VYV3 Pays de la Loire – Pôle Accompagnement et Soins »
- annule la décision de versement d'une subvention 360 000 € à la structure « Main dans la Main » accordée par la délibération du 19 décembre 2019,
- attribue une subvention maximale de 360 000 € à la structure « VYV3 Pays de la Loire – Pôle Accompagnement et Soins ».

**Le Conseil municipal ADOPTE à la majorité
avec 30 voix pour et 1 abstention (D. Lizé).**

20SE2909-8 | Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée à l'Administration générale, expose :

Vu le livre IV du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les articles L.421-1 à L.421-3 et R.421-11 à R.421-19-1,

Vu la circulaire n° NOR INTD0600009 du 17 janvier 2006 relative au regroupement familial,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial à venir entre le Préfet de Maine-et-Loire et la ville des Ponts-de-Cé.

**Le Conseil municipal ADOPTE à la majorité
avec 30 voix pour et 1 abstention (D. Lizé).**

***Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait de l'ordre du jour du point 9
"30 ans Association Gym Volontaire – versement d'une subvention
exceptionnelle" en raison de l'annulation de la manifestation.***

20SE2909-10 | Convention Territoriale Globale de la ville des Ponts-de-Cé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales,

Vu la délibération de la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, par délégation, en date du 12 mars 2020 et concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globale,

Vu le projet de Convention Territoriale Globale annexé à la présente,

Considérant l'avis du Comité Consultatif ville attentive à tous et à toutes en date du 10 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et la ville des Ponts-de-cé.

**Après une intervention d'Aude Yannou,
le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.**

20SE2909-11 | Saisine de la commission consultative des services publics locaux

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, Enfance et Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juin 2020 désignant les membres siégeant à la commission des services publics locaux,

Considérant que la ville des Ponts-de-Cé souhaite renouveler, à son terme, la délégation du service public d'accueil des enfants de moins de quatre ans,

Considérant qu'au terme de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission consultative des services publics locaux doit être saisie pour avis de tout projet de délégation de service public,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de saisir, pour avis, la commission des services publics locaux sur la question du futur mode de gestion du multiaccueil les lutins et de la micro crèche de la Monnaie.

**Le Conseil municipal ADOPTE à la majorité
avec 30 voix pour et 1 abstention (D. Lizé).**

20SE2909-12 | Restauration collective - Approbation du contrat de prestation intégré relatif à la fourniture des repas en liaison froide pour les sites de restauration scolaire et l'accueil de loisirs de la ville des Ponts-de-Cé

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, Enfance et Jeunesse, expose :

Vu la délibération en date du 3 juin 2020 désignant les membres siégeant à la commission des services publics locaux,

Considérant qu'au terme de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission consultative des services publics locaux doit être saisie pour avis de tout projet de délégation de service public,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville des Ponts-de-Cé en date du 21 décembre 2017 portant création de la Société publique Locale (S.P.L) « Angers Loire restauration »

Vu les statuts de la SPL « Angers Loire restauration »,

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville des Ponts-de-Cé en date du 3 juin 2020 portant représentation de la commune dans les organismes extérieurs,

Considérant le projet de contrat de prestation intégré relatif à la fourniture des repas en liaison froide pour les sites de restauration scolaire et l'accueil de loisirs de la ville des Ponts-de-Cé et ses annexes,

Considérant l'avis du Comité Consultatif « ville attentive à toutes et à tous » en date du 10 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le contrat de prestation intégré relatif à la fourniture des repas en liaison froide pour les sites de restauration scolaire et l'accueil de loisirs de la ville des Ponts-de-Cé,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat

**Après des interventions de Françoise Guillet, Jérôme Souilhé,
Didier Lizé et Julien Lecacheur,
le Conseil municipal ADOPTE à la majorité
avec 29 voix pour et 2 voix contre (J. Lecacheur et F. Guillet).**

20SE2909-13 | Restauration scolaire – Convention entre la ville des Ponts-de-Cé et la ville de Trélazé pour participation forfaitaire réciproque

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, Enfance et Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 29 juin 2020 fixant les tarifs de la restauration collective à compter du 1^{er} septembre 2020,

Considérant le projet de convention par laquelle la ville des Ponts-de-Cé et la ville de Trélazé conviennent d'appliquer aux élèves résidant sur le territoire de l'autre commune, le tarif maximum « habitant de la commune » plutôt que le tarif hors commune, pour le service restauration scolaire,

Considérant l'avis du Comité consultatif « ville attentive à toutes et à tous » en date du 10 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et la ville de Trélazé pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

20SE2909-14 | Natation scolaire – Conventions de mise à disposition des piscines d'Angers et Saint-Barthélémy-d'Anjou

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, Enfance et Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011 des premier et second degrés,

Considérant que la ville des Ponts-de-Cé ne dispose pas des équipements appropriés pour permettre de répondre aux exigences de la réglementation en matière d'apprentissage de la natation dans le premier degré,

Considérant l'avis du Comité consultatif « ville attentif à toutes et toutes » en date du 10 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les conventions à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et les villes d'Angers et Saint-Barthélémy-d'Anjou pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

20SE2909-15 | Pratique d'activité associative sur le temps de l'accueil de loisirs - Convention Accueil de loisirs/Associations Ponts-de-Céaises

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, Enfance et Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat entre l'accueil de loisirs et les associations Ponts-de-Céaises visant à autoriser les enfants accueillis à l'accueil de loisirs des Ponts-de-Cé à pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs dans un cadre associatif,

Considérant l'avis du Comité consultatif « Ville attentif à toutes et toutes » en date du 10 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec les associations intéressées.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

20SE2909-16 | Convention entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale relative à la mutualisation de services

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale

Vu l'installation officielle du Conseil municipal lors de la séance du 25 mai 2020 suite au renouvellement général du Conseil municipal lors des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 25 mai 2020,

Considérant la convention entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale relative à la mutualisation de services pour la période 2014-2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer ladite

convention avec le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

20SE2909-17 | Centre culturel Vincent-Malandrin – Approbation et signature d'une convention pour la saison 2020/2021

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à disposition un professeur pour l'activité Hip Hop pour la saison culturelle 2020/2021, proposée par le centre culturel Vincent-Malandrin,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve les termes de la conventions avec la société HCUB3,
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer ladite convention.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

20SE2909-18 | Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Administrative Paritaire du 12 mars 2020, portant sur les promotions de l'année 2020.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il convient d'adapter le tableau des emplois permanents pour prendre en considération le remplacement du responsable actuel de la police municipale suite à son départ en retraite.

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 15 septembre 2020,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la suppression et la création des postes suivants :

SUPPRESSION DES POSTES		CRÉATION DES POSTES	
GRADES	ETP	GRADES	ETP
Brigadier au 01/12/2020	1	Brigadier chef principal au 01/12/2020	1

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité.

Décisions du Maire :

M. le Maire communique à l'Assemblée les arrêtés suivants, pris en délégation de l'article L.2122.22 du C.G.C.T. :

NUMERO DE L'ACTE	DATE	OBJET
20DG045	01/07/20	Accueil jeunes Tarifs à compter du 01-09-2020
20DG046	01/07/20	Saison culturelle Révision des droits d'entrée spectacles
20DG047	03/07/20	Bail commercial dérogatoire – Rive d'Arts – Atelier n°9 – 13 rue Boutreux
20DG-048	07/07/20	Convention de mise à disposition d'un terrain communal – Rue David d'Angers – parcelle AK 1057
20DG-049	09/07/20	Bail commercial dérogatoire – Rive d'Arts – Atelier n°10 – 13 rue Boutreux
20DG-050	17/07/20	Convention de mise à disposition de bureaux à usage culturel 1 rue Pasteur
20DG-051	20/07/20	Attribution d'une concession funéraire à M. Alain BELLANGER – 252 €
20DG-052	20/07/20	Attribution d'une concession funéraire à M. Robert BRETON – 252 €
20DG-053	20/07/20	Attribution d'une concession funéraire à Mme et M. Jean CHUZEVILLE – 409 €
20DG-054	20/07/20	Attribution d'un renouvellement de concession funéraire à Mme Annick PICAULT – 151 €
20DG-055	20/07/20	Attribution d'une concession de cavurne dans l'espace cinéraire à M. Patrice ROGER – 725 €
20DG-056	20/07/20	Attribution d'un renouvellement de concession funéraire à Mme Mireille ROUX – 151 €
20DG-057	20/07/20	Attribution d'une plaque du jardin du souvenir à Mme Annie VIGNIAL – 80 €
20DG-058	20/07/20	Réalisation d'emprunts avec le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine de 1 000 000 €
20DG-059	13/08/20	Attribution d'un renouvellement de concession funéraire à M. BARREAU Georges – 252 €

NUMERO DE L'ACTE	DATE	OBJET
20DG-060	13/08/20	Attribution d'une plaque du jardin du souvenir À Mme BOUJARD Véronique – 80 €
20DG-061	13/08/20	Attribution d'un renouvellement de concession funéraire à M. CHAILLOU Désiré – 252 €
20DG-062	14/08/20	Attribution d'une concession funéraire à Mme GODET Simone – 252 €
20DG-063	13/08/20	Attribution d'une case de columbarium à M. JOSSIAUX Bernard – 245 €
20DG-064	14/08/20	Attribution d'une concession funéraire à M. POULAIN Bruno – 252 €
20DG-065	04/09/20	Convention d'occupation précaire d'un immeuble communal à usage d'habitation – 3 rue de l'école
20DG-066	10/09/20	Convention d'occupation précaire d'un terrain communal à usage de pâturage – LD Les Maisons Rouges

Information diverses (comités consultatifs/commissions/Conseils municipaux) :

Prochains Conseils municipaux :

- Mardi 17 novembre 2020 à 19h00, salle Emstal (Débat d'Orientation Budgétaire)
- Mardi 15 décembre 2020 à 19h00, salle Emstal (vote du Budget Primitif 2021)

Prochains Comités consultatifs et Commissions :

Commission consultative des services publics locaux :

- Mardi 3 novembre à 18h00, salle du Conseil municipal

CC Ville attentive à toutes et à tous :

- Mercredi 4 novembre à 18h30, salle Emstal

CC Aménagement et Transition écologique :

- Jeudi 5 novembre à 18h30, salle René d'Anjou

Commission ressources :

- Mardi 10 novembre à 16h00, salle René d'Anjou
- Mardi 8 décembre à 17h00, salle René d'Anjou

Commission accessibilité :

- Mardi 18 novembre à 18h00, salle Emstal

CC Ville active où il fait bon vivre :

- Jeudi 26 novembre à 18h30, salle Emstal

Fin de séance à 20h10